

# L'égalité fille-garçon





## 1. QU'EST-CE QUE LA DISCRIMINATION FILLE-GARÇON?

La discrimination est le fait de traiter de manière inégale et défavorable un individu en raison de sa race, sa couleur, son sexe, sa nationalité, sa langue, sa religion ou son origine sociale.

Il existe donc bien des formes de discrimination : la discrimination fille-garçon en est une.

### 2. LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

Les enfants ont le droit à la non-discrimination. Cela signifie que tous les enfants, sans exception, doivent jouir de leurs droits et aucun enfant ne doit souffrir de discrimination. Il doit être donné aux filles les mêmes opportunités qu'aux garçons.

Cela fait partie de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

« Les États parties s'engagent à respecter les droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant et à les garantir à tout enfant, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents. » (article 2).

## 3. UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA CIDE



La Convention internationale prend en compte la situation de tous les enfants sur la base de la non-discrimination. C'est l'un des 4 principes fondamentaux de la CIDE (l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la survie et le développement de l'enfant, la participation).

Les droits énoncés par la CIDE concernent tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États ayant ratifié la CIDE s'engagent ainsi à faire respecter les droits de tous les enfants.

Le respect de ce principe est essentiel pour lutter contre la différence de traitement entre les filles et les garçons, en matière d'éducation par exemple.

#### 4. EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Que ce soit à cause de la pauvreté, des guerres ou pour des raisons culturelles, trop de filles sont encore victimes de discrimination.

Dans les pays en développement, à cause des conditions de vie difficiles, la priorité est souvent donnée aux garçons en matière d'éducation, les filles étant chargées des tâches ménagères.

Dans certaines cultures, les filles sont victimes d'attitudes discriminatoires : elles n'ont pas le droit de recevoir une éducation et peuvent se voir refuser l'accès aux soins.



## L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON



Quelle que soit la raison, la discrimination empêche la scolarisation de plus de 20 millions de filles dans le monde. Toutes ces jeunes filles ne peuvent donc pas s'instruire, se protéger des maladies, apprendre un métier, et ainsi se construire un avenir.

Sur les 67 millions d'enfants dans le monde qui ne vont pas à l'école primaire alors qu'ils en ont l'âge, plus de la moitié d'entre eux sont des filles.

## 5. L'ACTION DE L'UNICEF

L'Unicef défend les droits de l'enfant partout dans le monde : le droit d'aller à l'école, d'être soigné, le droit à la non-discrimination...

Pour lutter contre la discrimination, l'Unicef plaide en faveur d'une **éducation de base de qualité pour tous les enfants**, filles et garçons, en insistant sur l'égalité des sexes et l'élimination des disparités de toutes sortes.

L'Unicef, en coopération avec de nombreux partenaires, travaille à la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD) parmi lesquels deux objectifs concernent l'éducation et l'égalité fille-garçon :

- Objectif 2 : assurer à tous l'éducation primaire ;
- Objectif 3 : promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

## 6. L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON

C'est à l'école, dès le plus jeune âge, que s'apprend l'égalité entre les sexes. En France, cela fait partie des **programmes scolaires** : le respect de l'autre sexe est une compétence sociale et civique du *Socle commun* que tout élève doit acquérir.

« Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. »

#### 7. UN PEU D'HISTOIRE...

- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789) indique que « tous les Hommes naissent libres et égaux en droits ».
- La Constitution française de 1946 précise dans son préambule que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».
- La situation des femmes a beaucoup évolué au cours du XX<sup>e</sup> siècle : elle a acquis dans la plupart des pays le droit de vote, l'accès à une éducation de même qualité que celle des hommes, la liberté de travailler sans le consentement de son mari.

Cependant des inégalités continuent d'exister...



